



LES ENJEUX DE LA FORMATION ET L'EXAMEN

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas une fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place : le REMC.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir, de savoir-être, de savoir-faire et de savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Cette formation est organisée en deux parties :

La formation théorique, axée sur l'apprentissage de 11 thèmes et la formation pratique.

La formation théorique :

Elle est axée sur les 11 thèmes suivants :

1. La signalisation
2. Les priorités
3. Les règles de circulation
4. Croisements et dépassements
5. Arrêt et stationnement
6. Visibilité éclairage
7. Eco conduite éco mobilité
8. Tunnels et passages à niveau
9. Partage de la route,
10. Prise de conscience des risques notions diverses,
11. Eco-mobilité

Les thèmes seront traités au cours des stages encadrés par un enseignant. Des tests visant à vérifier, compléter et évaluer les connaissances sont régulièrement dispensés.

L'examen théorique

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions. Les élèves reçus ne doivent pas faire plus de 5 fautes. Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€.

Le résultat est connu par mail dans la journée.

La formation pratique :

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.

Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun, le REMC, et dispensent leurs cours de manière à valider les 4 compétences globales :

- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

L'examen pratique :

Il valide cette formation par une évaluation des compétences.

- La connaissance et l'utilisation des commandes ;
- La prise d'information ;
- L'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;
- L'application de la réglementation ;
- La communication avec les autres usagers ;
- Le partage de la chaussée ;
- Le respect des distances de sécurité.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat. Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 30. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.